

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'élimination des e-déchets de l'OEB

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données (RRPD) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de données dans le cadre de l'élimination des e-déchets de l'OEB.

Dans le cadre des objectifs de durabilité environnementale et notamment l'objectif de neutralité carbone de l'OEB d'ici 2030, le service e-déchets (ITAD) pour les actifs TIC et l'électronique a été mis en place avec la société PlanBit afin de fournir un service de point d'élimination unique pour toutes les marques et pour de nombreux types d'actifs TIC détenus par l'OEB. Ce service participe à la gestion de l'élimination des actifs TIC de manière éthique et durable, contribuant au recyclage et à l'upcycling responsables des produits en fin de vie ainsi qu'à la réduction des e-déchets, et donc à une économie plus circulaire.

Dans ce contexte, les données à caractère personnel sont traitées par l'OEB aux fins suivantes :

1. À des fins de gestion de contrat
2. Pour l'exécution du contrat, et en particulier pour l'assainissement des dispositifs de support des données (c'est-à-dire la destruction ou l'effacement des données / la suppression complète et irréversible ou le nettoyage de toute donnée, y compris les données personnelles).

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Nous ne transmettons pas vos données à caractère personnel à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, le transfert de vos données à caractère personnel ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si des dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

1. À des fins de gestion de contrat, le traitement des données à caractère personnel sera limité aux coordonnées (nom / prénom, adresse électronique professionnelle, numéros de téléphone professionnels) du personnel de l'OEB habilité à gérer le contrat.
2. Pour l'exécution du contrat, en particulier pour l'assainissement de tout dispositif de support de données, le traitement des données à caractère personnel (c'est-à-dire la destruction ou l'effacement des données / la suppression complète et irréversible ou le nettoyage des données) pourrait théoriquement inclure tout type de données à caractère personnel stockées sur les supports pour les catégories de personnes concernées suivantes : les agents de l'OEB actuels, anciens ou futurs, les prestataires et les personnes externes.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité de la direction principale CIO, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par le personnel de l'OEB de la direction Opérations informatiques impliqué dans la gestion de l'activité visée par la présente déclaration.

Les prestataires externes impliqués dans la fourniture des services peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en tant que de besoin au personnel de l'OEB travaillant au sein de la direction Opérations informatiques aux fins de la gestion du contrat.

Les données à caractère personnel peuvent être divulguées aux prestataires de service tiers aux fins de l'exécution du contrat.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres parties.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel et uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principes du « besoin de savoir » et du moindre privilège)
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux)
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Les prestataires traitant les données à caractère personnel par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité.

Le prestataire externe, PlanBit, est certifié ISO 27001 (en plus de détenir les certificats ISO 9001 et ISO 14001).

Le service prévoit un traçage de bout en bout des supports matériels et des données, y compris le suivi GPS à partir du moment où les équipements sont collectés à l'OEB, l'enregistrement sérialisé à l'arrivée à l'installation, la traçabilité détaillée des dispositifs porteurs de données, les rapports finaux détaillés pour tous les dispositifs et la traçabilité après traitement (réutilisation ou recyclage).

Les données sont supprimées conformément à la norme NIST 800-88 (purge). Les processus de suppression sont automatisés, c'est-à-dire que les techniciens de PlanBit suppriment les données personnelles sans y accéder. Si les tentatives de suppression sont infructueuses, les supports de données seront démontés et déchiquetés.

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement, à l'adresse suivante : DP_BIT@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent, à remplir ce formulaire (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Le traitement des données à caractère personnel par l'OEB est fondé l'article 5(a) RRPD: « le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ».

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

1. Concernant la gestion des contrats, les données seront conservées pendant toute la durée du contrat. Les certificats de suppression des données seront conservés pendant 5 ans.
2. Concernant l'exécution des contrats, aucune donnée à caractère personnel ne sera conservée, car l'objectif est d'effacer / de supprimer toutes les données de manière sécurisée.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable du traitement à l'adresse [DP BIT@epo.org](mailto:DP_BIT@epo.org).

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.